



BP 1329 - 65013 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 38 21 - Fax : 05 62 44 47  
67

# CERTIFICAT D'URBANISME INFORMATIF

Délivré par LE MAIRE, au nom de la commune

N° CU654401300327

## CADRE 1 : IDENTIFICATION

TERRAIN	DEMANDEUR de CERTIFICAT
<b>Adresse terrain :</b> LALETTE  <b>Cadastre :</b> section : CL numéro : 0312 - section : CL numéro : 0321 - section : CL numéro : 0314 - section : CL numéro : 0256 - <b>Superficie :</b> 4960 m <sup>2</sup>  <b>Nom et adresse du propriétaire du terrain :</b> (si différent du demandeur)	<b>NOM et PRENOMS :</b> DUPONT Maryse <b>ADRESSE :</b> 85 rue du Grand Marché 65300 <i>Tarbes</i>

## CADRE 2 : OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME en date du 04/06/2013

(A) Certificat d'urbanisme d'information générale. (article L.410-1.1<sup>er</sup> alinéa du code de l'urbanisme)

## CADRE 3 : NATURE ET CONTENU DES DISPOSITIFS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Plan d'Occupation des Sols approuvé le 25/07/1988 dont la dernière mise à jour date du 17/09/2008 et la dernière modification du 24/09/2007<sup>o</sup> et du 04/04/2011.

**Parcelles CL 256-CL321-CL 312 -CL 314 :**

**Situation / Zone :** NC (4332 m<sup>2</sup>) **COS :** néant

**Parcelle CL 312 :**

**Situation / Zone :** 1NAd (628 m<sup>2</sup>)

**COS :** 0,40

## CADRE 4 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DENSITE

Superficie des terrains concernés	S.H.O.N. $\emptyset$ susceptible d'être édifiée $\emptyset$	S.H.O.N. $\emptyset$ des bâtiments existants	S.H.O.N. $\emptyset$ maximale reconstruisible si les bâtiments existants sont démolis	S.H.O.N. $\emptyset$ résiduelle disponible
Terrain de la demande 4960 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>

$\emptyset$  Surface Hors Œuvre Nette (voir la définition sur la demande de certificat d'urbanisme)

$\emptyset$  Calculée par application du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S) à la superficie du terrain (s'il existe un (C.O.S))

Le demandeur est avisé que l'utilisation effective de la Surface Hors Œuvre Nette disponible n'est possible que si le projet respecte les servitudes d'utilité publique et les règles d'urbanismes applicables à l'îlot de propriété.

## CADRE 5 : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

Les terrains sont situés dans la zone inondable de l'Echez (Zone Bleue).

Les terrains sont situés dans une zone de relation Aériennes (T5).

## CADRE 6 : DROIT DE PREEMPTION - BENEFICIAIRE DU DROIT

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain simple dont le bénéficiaire est la Mairie de Tarbes.

Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.